



## 4.2 Objectifs du projet

Création de logements mixtes (logements sociaux prévus) et d'un gymnase.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera « posé » sur le terrain actuel décapé des voiries et de la dalle béton des constructions existantes à une cote supérieure à 40.03 mNGF ( niveau des plus hautes eaux connues de l'Essonne, jouxtant les emprises projet).

Les travaux prévoient en préalable une délimitation précise des emprises travaux afin de protéger les habitats limitrophes présents et notamment les berges de l'Essonne. Les travaux seront distants de 6m par rapport aux berges. Toutefois, la démolition des bâtiments existants et proches des berges pourra entraîner la déstabilisation d'une partie de ces berges qui devront être consolidées.

Une fois la démolition réalisée, les nouveaux bâtiments seront ensuite construits et le secteur disposera d'un aménagement paysager dédié.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera composé de 15 bâtiments d'habitation et d'un gymnase. Le gymnase donnera directement sur la rue Jean Bouvet. Les ouvrages publics (gymnase et voirie de la Rue des Bouvets) seront ensuite rétrocédés à la mairie de Corbeil-Essonnes.

7 bâtiments seront de petite superficie au sol (correspondant à 1 ou 2 T4) et n'auront pas de parking au rez-de-chaussée. Les autres bâtiments sont de taille supérieure et disposeront pour la plupart d'un parking au rez-de-chaussée.

Plusieurs allées seront créées au niveau du sol, en R+1 et le long de l'Essonne afin de permettre la circulation piétonne.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade d'avancement du projet le dépôt d'un permis de construire et un dossier de déclaration loi sur l'eau sont prévus.

Une analyse loi sur l'eau menée par ICADE a en effet mis en évidence que le projet pouvait être concerné par les rubriques 2.1.5.0 Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (les eaux pluviales collectées sur 1.6 h seraient rejetées dans l'Essonne) et éventuellement la rubrique 3.1.4.0 - Consolidation des berges par des techniques autres que végétales vivantes. Aussi, une décision de dispense de la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement avait été rendue le 11 août 2016 pour un précédent projet d'une surface de plancher supérieure et avait conduit à la dispense de réalisation de l'étude d'impact.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	1.8 ha
Surface de plancher du projet	16 150 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

68 rue Jean Bouvet  
Corbeil-Essonnes (91100)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8 ° 5 9 ' 4 3 " 5 7 Lat. 0 2 ° 4 6 ' 6 5 " 8 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du réseau routier national dans le département de l'Essonne dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules Approuvé le 25 avril 2016 Le projet n'est pas concerné par les zones du PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est intégralement située en classe 3. Toutefois, les parcelles sont intégralement imperméabilisées et seule la végétation rivulaire de l'Essonne (évitée par le projet) peut être considérée comme une zone humide. Cette zone humide potentielle est néanmoins très réduite (moins de 0,1 ha ou 250 ml).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne approuvé le 20 octobre 2003 (Hors zone d'étude)  Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la vallée de l'Essonne approuvé le 18 juin 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé au sein des bases de données BASOL et BASIAS. Une étude spécifique menée par ICADE a mis en évidence qu'une majeure partie des terres du site (les remblais et le terrain naturel) est non inerte du fait de dépassement des valeurs réglementaires en sulfates et fraction soluble et métaux sur lixiviats. Toutefois, au vu des résultats analytiques et du projet d'aménagement, la qualité des sols et des eaux souterraines est compatible avec l'usage futur envisagé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus de 3 km en amont (Directive Oiseaux - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte et Directive Habitat - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surfaces actuellement imperméabilisées, construction sans niveau de sous sol
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui compte tenu des travaux de démolition à prévoir. Toutefois aucun terrassement majeur n'est à prévoir en absence de sous-sol. Des décapages de sols de surface seront également réalisés.  Les excédents seront, selon leur qualité physico-chimique, mis en remblais sous les dallages des parkings ou évacués en centres agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments localisés au bord de l'Essonne pourrait engendrer une perturbation temporaire sur le cours d'eau. Un bâtiment est notamment totalement juxtaposé au cours d'eau sur une longueur de 19 ml et nécessitera la mise en place de techniques lourdes pour protéger la berge. Sur les autres secteurs, la destruction des bâtiments ne générera que des techniques plus légères de génie végétale et d'aménagement paysager qui permettront d'améliorer la biodiversité dans ce secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 3 km en aval du site Natura 2000 le plus proche (Directive Oiseaux - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte et Directive Habitat - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site situé en dehors mais limitrophe aux limites du Plan de prévention des Risques Naturels d'Inondation de la vallée de l'Essonne approuvé le 18 juin 2012 (zone ciel). Sur le plan du PPRI, la cote de la ligne d'eau pour la crue modélisée est de 40,03 m NGF. Le plan topographique du secteur permet de voir que l'intégralité du projet sera situé à une cote supérieure à 40.28 m NGF et ne sera donc pas en secteur inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont actuellement occupées par des activités commerciales et des parkings. Ces déplacements seront remplacés par ceux liés aux futurs habitants des logements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront, une fois collectées, rejetées dans l'Essonne.</p> <p>Le débit de fuite retenu suivra les règles d'assainissement du Siarce et du PLU.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La démolition des bâtiments existants entraînera la génération de déchets. Il est envisagé de concasser sur place les produits de démolition en béton, en briques et en moellons qui pourront servir de matériaux drainants pour les chaussées et les drains.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles actuellement occupées par des activités commerciales et des parkings seront destinées à des logements, des surfaces de parking et un gymnase.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à proximité immédiate de l'Eco-quartier de la Papeterie (SDP de 90 000 m<sup>2</sup> prévu).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La démolition des bâtiments localisés au bord de l'Essonne pourrait engendrer une fragilisation des berges du cours d'eau. Un bâtiment longeant le cours d'eau sur une longueur de 19 ml nécessitera la mise en place de techniques lourdes pour consolider la berge. Sur les autres secteurs, la démolition des bâtiments ne générera que des techniques plus légères de génie végétale et d'aménagement paysager qui permettront d'améliorer la biodiversité dans ce secteur.

Concernant la gestion des déchets, il est envisagé de concasser sur place les produits de démolition en béton, en briques et en moellons afin de servir de matériaux drainants pour les chaussées et les drains.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est prévu au droit d'un site intégralement urbanisé et majoritairement bâti. En ce sens, les potentialités écologiques au droit du site sont nulles mais existantes en limite immédiate avec la présence de l'Essonne. Ce cours d'eau est le seul enjeu environnemental recensé. Le projet reste en dehors des limites du PPRI en vigueur et n'aura pas d'incidence directe sur les eaux superficielles hormis le rejet des eaux pluviales dans le cours d'eau. Des mesures d'évitement et de réduction (déblais stockés loin des berges, nécessité de renforcer les berges par des techniques lourdes et de génie végétale) seront mises en place durant les travaux. Pour ces raisons, compte tenu de l'usage actuel du site, des mesures de réduction d'ores et déjà prévues par ICADE, et du dossier de déclaration loi sur l'eau envisagé, nous estimons que l'impact environnemental du projet est maîtrisé et que son impact est faible à nul et qu'il ne nécessite de fait pas d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 Notice environnementale.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris le 20 mars 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## Projet sis 68 rue Jean Bouvet – Corbeil-Essonnes (91)

### ANNEXE 2

Plan de situation

Plan occupation des sols (source IAU-idf)

Vue aérienne

Localisation par rapport au site Natura 2000





N



	Logements	SHAB
RdC	24	1 772
R+1	87	4 610
R+2	65	4 317
R+3	59	3 160
R+4	5	450
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>14 308</b>
<b>PROGRAMME</b>	<b>240</b>	<b>14 310</b>

REPARTITION							
	RdC	R+1	R+2	R+3	Combles	Projet	Prog.
T2	0	21	21	20	0	<b>62</b>	<b>63</b>
T3	6	35	35	28	1	<b>105</b>	<b>105</b>
T4	7	9	9	11	4	<b>40</b>	<b>42</b>
T4+	11	22	0	0	0	<b>33</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>87</b>	<b>65</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>240</b>	<b>240</b>

Plan de masse





